



"TEST DAY PUBLIC HESBAYE Règlement Particulier



DENOMINATION DE L'EVENEMENT : Test Day HESBAYE

DATE : 14/08/2023

ORGANISATEUR : Ecurie Hesbaye Asbl

N° D'ENTREPRISE : 0409 794 217

ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES GENERALES :
Etablissement Châssis Lemmens Rue des Artisans 12, 4280 Hannut

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général.

R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes/RS

REGLEMENT PARTICULIER

I. TIMING

- Parution du Règlement Particulier 03/07/23
- **Date de début des engagements 04/07/23**
- Affichage de la liste des engagés (voitures), le 12/08/23 à 22h00
- Ouverture du secrétariat et des Vérifications Administratives (licences, cartes d'identité, permis de conduire), délivrance des Titres de participations distribution du road-book éventuel 14/08/23 à 8H30
- Officialisation de la liste des engagés (voitures) le 14/08/23 à 09h00
- Etablissement évolutif de la liste des passagers et officialisation, le 14/08/23 à 17h45
- Fermeture du secrétariat 14/08/23 à 18H00
- Départ de la première voiture pour la 1^{ière} partie des séances test 14/08/23 à 09H30
- Départ de la première voiture pour la 2^{ème} partie des séances test 14/08/23 à 12H00



CH  SSIS **LEMMENS**
HANNUT – 019/51.40.14



BORTOLIN

II ORGANISATION

Art. 1. Organisation

L'ASBL Ecurie Hesbaye organise, le 14/08/2023, le **Test Day HESBAYE**, 1^{ère} édition. Cette manifestation sera organisée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

La philosophie de cette journée est de :

- **Présenter les nouvelles mesures prises dans le cadre de la levée du moratoire sur les compétitions automobiles en Hesbaye**
- **Permettre à un pilote d'emmener un/des passager(s) (Sponsor ou autres) pour des « runs » découvertes en toute sécurité et dans un cadre légal.**

Comité organisateur

- Directeur de course	RAVET Jacques	Lic ASAF n° 401
- Directeurs de course adjoint	VIGNAUX Thierry	Lic ASAF n° 554
- Directeur de la sécurité	SEVRIN Lambert	Lic ASAF n° 419
- Directeurs de la sécurité adjoint	JANSSENS Kévin	Lic ASAF n° 542
	PARIS Edouard	Lic ASAF n° 551
- Secrétaire du meeting	RENSON Sandrine	Lic ASAF n° 555

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- Commissaire Sportif		
Président :	JENET Michel	Lic ASAF n° 112
Membre :	KRONER André	Lic ASAF n° 147
- Commissaire Technique	SAINT-REMY Guy	Lic ASAF n° 406
- Inspecteur "Sécurité "	PUISSANT Jean-Claude	Lic ASAF n° 957
-		

Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- Relations concurrents	SCHULJENKO Nicole	Lic ASAF n° 409
- Responsable du parcours	MODAVE Louis	Lic ASAF n° 653
- Chef de sécurité du parcours	GOBEAU Frédéric	Lic CAS n° 22206

Secours médicaux

- Equipe médicale : CRS Médecins	Resp : DUVILLE Christian
- Ambulances : Ambuce Rescue Team	Nombre : 1

III MODALITES GENERALES

Art. 2. Eligibilité

Le TEST DAY HESBAYE aura lieu le 14/08/2023 à partir de 09H30, sur un tronçon de route fermé à la circulation publique, sur les communes de Hannut et Geer.

Art. 3. Admission des véhicules

- L'épreuve accueillera les véhicules répondant aux prescriptions techniques et sécuritaires en vigueur dans les **Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic, PH S/R et Histo-Démo** des Rallies/Rallies-Sprint (Voir Art. 26.11.1 à 26.11.5).

Seuls, les véhicules répondant à ces impositions seront admis au départ.

- **La manifestation est réservée aux voitures immatriculées**



Art. 4. Description du parcours

- Tronçon fermé à la circulation, d'une longueur de 8,41 Km (100 % asphalte).
- Un parcours de liaison ramènera les participants au départ par une route ouverte à la circulation publique. Un Road book sommaire sera distribué aux participants, lesquels seront tenus sous peine d'exclusion de la manifestation, de respecter l'itinéraire y décrit.

Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre d'un Test Day elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements". A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera **automatiquement exclu** de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels « Avertissements » seront adressés, entre autres choses, pour sortie du bras ou de la main (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

Remarque : Si cette pénalité est infligée en fin d'épreuve ou alors que le pilote a terminé sa prestation, une amende de 125 € sera alors automatiquement appliquée par le Collège des Commissaires Sportifs. Si cette amende ne lui a pas été payée sur place, quelle qu'en soit la raison, le Président de Collège transmettra un rapport en ce sens au secrétariat de l'ASAF et le contrevenant se verra automatiquement suspendu de licence jusqu'à l'apurement de sa dette (voir aussi : article 1.6.5. du R.S.G.).

Art. 5. Engagement

5.1. Procédure

Le **bulletin d'engagement** (pilote et voiture) lisiblement complété accompagné du document "copie de votre licence sportive", DEVRA parvenir, **par E-Mail**, au plus tôt le 04/07/23 et, **au plus tard, le 12/08/2023 avant 12 H 00**, à info@ecuriehesbaye.be.

Le montant du droit d'engagement de 75€ devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt avant le 12/08/2023 à 12H00 heures.

N°: **BE32 3400 8584 1402 (BIC : BBRUBEBB)**
Intitulé : **ECURIE HESBAYE ASBL - 4280 HANNUT**
Communication: TDH1408 – « Nom du Pilote »

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

[Pour plus d'informations ou en cas de questionnement,](#)
[veuillez contacter Jacques RAVET 0475/ 81 38 75ou Thierry VIGNAUX 0497/ 39 53 79.](#)

5.2. Nombre maximal d'engagés "Pilotes"

Le nombre de participants est limité à 60
--

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, **12** participants qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 60 véhicules initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

ATTENTION : Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription de n'importe quel véhicule, notamment pour des questions de sécurité, de dangerosité du parcours ou pour un autre motif justifié.



5.3. Passagers – Co-équipiers

- Le règlement de la discipline autorise les conducteurs participants à emmener avec eux, un passager, par "run" (**sauf lors du premier passage**).
- **Les conducteurs participant au Test et/ou l'organisateur se réservent le droit d'accepter ou de refuser un ou des passagers.**
- Les passagers invités par un pilote à prendre place à bord d'une voiture, déposeront au secrétariat de l'épreuve les originaux des documents requis (**Bulletin(s) d'engagement Passager personnalisé(s)**) et éventuellement une demande de TP).
- Ces passagers devront, également, être titulaires d'une licence ASAF, licence VAS ou d'un Titre de Participation ASAF (voir ci-après).
- Une liste reprenant les "Passagers" participant à la manifestation sera établie par l'organisateur. Les « Passagers », clairement identifiés y seront repris dès avant leur participation. En fin de manifestation, cette liste sera officialisée par les CS présents et jointe au dossier "Organisation".
- Les "passagers" autorisés à prendre place à côté du pilote "choisi" à bord d'un véhicule conçu et équipé pour les recevoir, s'acquitteront d'un droit d'engagement s'élevant à **10 €** + éventuellement le montant du TP (15€ pour un TPL) s'ils ne possèdent pas de licence annuelle ASAF ou VAS
- **L'âge minimum de participation est de 18 ans. Ce point sera de stricte application, même en cas de filiation entre le passager et le conducteur**
- Un processus très strict d'identification sera mis en place par l'organisateur, sous le contrôle des Commissaires Sportifs présents (Voir Art. 27.9, du RPR). **Les pilotes et les passagers porteront OBLIGATOIREMENT des bracelets intransmissibles distincts que leur fournira l'organisateur. Ceux-ci leurs seront remis lors de leur passage aux VA.**

5.4. Equipement sécuritaire de l'équipage

IMPORTANT : Des vêtements recouvrant totalement les bras et les jambes seront **obligatoires pour les pilotes** (pas obligatoires pour les passagers *MAIS fortement recommandés*).

Ces vêtements seront aussi ininflammables que possible (tissus en matières synthétiques prohibés).

Le port du casque (Normes CE ou homologué FIA), par le conducteur et son passager, est obligatoire durant le parcours sur route fermée. Le port du casque est **INTERDIT** durant les éventuels parcours de liaison.

LA ZONE DE SECOURS HESBAYE impose que chaque stand d'assistance doit être muni d'un extincteur à poudre d'au moins une unité d'extinction (équivalent à 6 kg) en ordre de validité.

IV CENTRE DE LA MANIFESTATION (voir plan d'accès)

Art. 6. Parc des pilotes

Situation du parc de départ : Etablissement Châsis Lemmens Rue des Artisans 12, 4280 Hannut

Art. 7. Vérifications techniques

Les VT sommaires préalables au Test Day se dérouleront : Etablissement Châsis Lemmens Rue des Artisans 12, 4280 Hannut

N.B. : Une copie de tous les documents de bord de la voiture devra être déposée par les concurrents, lors de leur passage au contrôle technique. (Attestation d'assurance, Contrôle technique, certificat de conformité)



Art. 8. Vérifications administratives

A) Contrôle administratif obligatoire Etablissement Châssis Lemmens Rue des Artisans 12, 4280 Hannut **de 8h30 à 17h30**

Documents à présenter pour le pilote lors des VA :

- L'original du bulletin d'engagement qui devra être signé.
- Permis de conduire
- Licences ASAF/VAS ou original signé de la demande de TP

Documents à présenter pour le passager lors des VA :

- Carte d'identité ;
- Original signé du bulletin d'engagement Passager personnalisé reçu du pilote.
- Licence ASAF/VAS en cours de validité ou original signé de la demande de TP.

Rappel : Des instructions détaillées seront communiquées par e-mail aux pilotes valablement inscrits, le 12/08/23

V. POINTS DE CONTACT

Art. 9. Permanences

- Jusqu'au 13/08/23 à 20 Heures

Local Hesbaye Motor Club - Rue Lambert Mottart, 21 B3- 4280 HANNUT

RAVET Jacques

0475/ 81 38 75

ecuriehesbaye@gmail.com

VIGNAUX Thierry

0497/ 39 53 79

vigntech@me.com

- A partir du 14/08/2023 à 08 H 30 Etablissement Châssis Lemmens Rue des Artisans 12, 4280 Hannut

RAVET Jacques

0475/ 81 38 75

ecuriehesbaye@gmail.com

VIGNAUX Thierry

0497/ 39 53 79

vigntech@me.com

Art. 10. Tableau d'affichage des Communications de l'organisateur :

Chapiteau Etablissement Châssis Lemmens Rue des Artisans 12, 4280 Hannut

VI. APPROBATIONS

Art. 11.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

Art. 12.

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec les CS.

Le présent règlement a été approuvé par :

HAYEZ, Bernard, pour le CA de l'ASAF, Lic. N° 1, en date du 1^{er} juillet 2023.

BARIO, Katty, pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic. N° 11, en date du 2 juillet 2023

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

Nom : PUISSANT, Prénom : Jean-Claude, Inspecteur-Sécurité, Lic. N° 957 , en date du 27/06/23



Stream IT



COUNE'KE
RESTAURANT



DEVELOPPEMENT IMMOBILIER - CONSTRUCTION



COQUES POLYESTER ET AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS



Club organisateur : Ecurie HESBAYE			N°
Epreuve : Test Day HESBAYE		Date : 14/08/2023	
Bulletin d'inscription à renvoyer du 04/07/23 au 12/08/2023 12h00 par mail à info@ecuriehesbaye.be			

MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION					Passagers acceptés ?	
Engagement reçu le :	Paiement reçu le :	Div	Cl	Ordre de réception	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI, après accord

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)												
Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Homme / Femme						
..... / « »			<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>						
Né(e) le : / /		Adresse :				N° :						
Code postal :		Localité :										
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Accepte <input type="checkbox"/> n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.												
Si nous devons vous contacter :		N°. Tél/ GSM :		E-mail :								
	ASAF		VAS		N° Licence	Type						
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							

Demande de TP-L (15€) (valable pour un meeting) Certificat médical (Médecin de famille) : **NON** - Expérience requise : **NON**
 J'atteste sur l'honneur être apte à la pratique du sport automobile et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du dit sport, en tant que pilote.

	Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be	N° du T.P. pour l'épreuve : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Réservé au secrétariat de l'ASAF N° 2023 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
---	---	---	--

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

- le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
- le ou les organisateurs de la manifestation ;
- d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
- les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
- les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
- les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;
- pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours :** la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)
- qu'après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. Je m'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

VEHICULE :	Marque :	Type :	Plaque N°:
Année de construction :	N° de Châssis :		Cylindrée :
Compagnie d'assurance :	Police N°:		

DIVISION	CLASSE	- Tous types de Licences pilote ASAF et VAS - TP "L"
(*) voir Prescriptions Sportives ASAF – Règlement Particulier Rallyes pour les cylindrées maximales et dates de références		

R.G.P.D. Si les trois cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra être enregistrée !

<input type="checkbox"/>	En cas de demande de TP, je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription et mon éventuelle affiliation, nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Signature du demandeur, précédée de la mention "lu et approuvé"

Fait à, le/...../.....

Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Licence :	Signature du Com. Sportif Pour autant que le document soit signé.
-------------------------	--------	-----------------	--

Epreuve : Test Day HESBAYE

N°

Date : 14/08/2023

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

PILOTE/CONDUCTEUR

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature						
..... / «		»									
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
	<input type="checkbox"/>											

VEHICULE :	Marque :	Type :	Plaque N° :
Année de construction :	N° de Châssis :		Cylindrée :
Compagnie d'assurance :	Police N° :		

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV	Fixations des roues
Pare-brise feuilleté	Fonctionnement des freins
Eclairage	Anneaux de remorquage
Documents de bord	Autocollants ASAF
Réservoir d'essence	Passeport ASAF PH N°
Canalisation d'essence	Vêtements (Combinaison)
Tôle pare-feu avant/arrière	Divers :
Arceau de sécurité	Divers :
Ceintures de sécurité / Harnais	Conformité de classe
Batterie	Conformité de division
Extincteur	
Sièges	(Modifier éventuellement la liste des engagés)
Appui-tête	EN ORDRE <input type="checkbox"/>
Casque / HANS	NON CONFORME <input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	COMMISSAIRE TECHNIQUE
Publicités sur vitres	Licence N° :
Rétroviseurs Ext. / Int.	Nom/Cachet :
Ornement extérieur	
Echappement	
Protections des tuyauteries	
Poids	SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :
Elargisseurs de voies	
Pneumatiques	

Epreuve : Test Day HESBAYE

N°

Date : 14/08/2023

Copie de votre licence "sportive" 2023

Pilote :

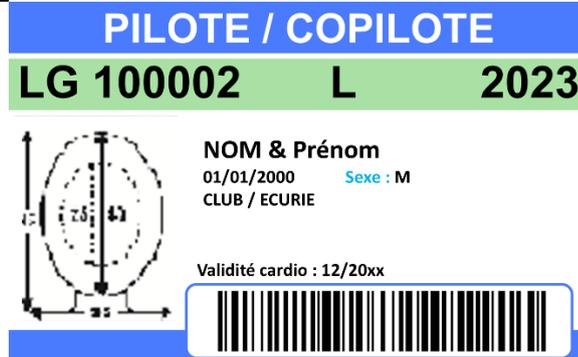
Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Je ne possède de licence ASAF ou VAS. **Je sollicite un "TP"**.

Placez ici la copie de votre licence face "année"
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2023

Placez ici la copie de votre licence face "photo"
Exemple :



Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Permis de conduire,
- Licences "Sportives" ASAF, VAS.